

Financement de l'admission et de la formation

Admission

Ouverture du dossier	CHF 150.00
Tests d'admission (<i>en cas d'échec, dus pour chaque passage</i>)	CHF 200.00
Total	CHF 350.00

Formation, financement annuel

Taxe de l'étudiant·e	CHF 2'000.00
----------------------	--------------

Sur facture, CHF1'000.00 à payer avant le début de chaque semestre.

Une subvention du canton financeur est attribuée pour l'étudiant·e selon les accords AES.
En l'absence de canton financeur, l'étudiant·e se verra facturer l'entier des coûts de formation (environ CHF 16'000.00).

Non inclus : Livres, photocopies, déplacements

Références :

- Règlement des admissions ESSIL
- Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (Accord AES)